Image not found or type unknown

# Ma mere avait des dettes, j'ai renoncé à son héritage

Par **vuillet laurent**, le **30/01/2017** à **08:18**

bonjour
j'ai du renoncer a l'héritage de ma mère qui avait des dettes sous conseil d'un notaire.
Elle avait souscrit un emprunt pour une voiture d'une valeur de 5000€;
Personne n'est venu réclamer cette voiture et je n'ai jamais été contacté par un organisme de recouvrement; Deux ans aprés, je me retrouve avec une voiture dont je ne sais que faire.
Pourriez vous me dire si je peux la vendre ? ou quoi que ce soit...
Dans l'attente, toutes mes salutations
Cordialement

Par **Visiteur**, le **30/01/2017** à **10:27**

Bonjour,
mais si vous avez la voiture cela revient à avoir accepté l'héritage ? Quand on refuse un héritage c'est tout ! Donc vous ne devriez même pas être en possession de cette voiture ?

Par **vuillet laurent**, le **30/01/2017** à **11:46**

Merci de votre réponse, grenouille, mais j'avais récupéré cette voiture avant de me prononcer et je pensais que des huissiers viendraient la réclamer, il n'en a rien été. personne ne s'est manifesté et je ne sais pas quoi faire de ce véhicule alors si vous me dites qu"en gardant ce véhicule, c est comme si j'acceptais cet héritage, je comprends mais que puis je faire de celle ci ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés